Image not found or type unknown

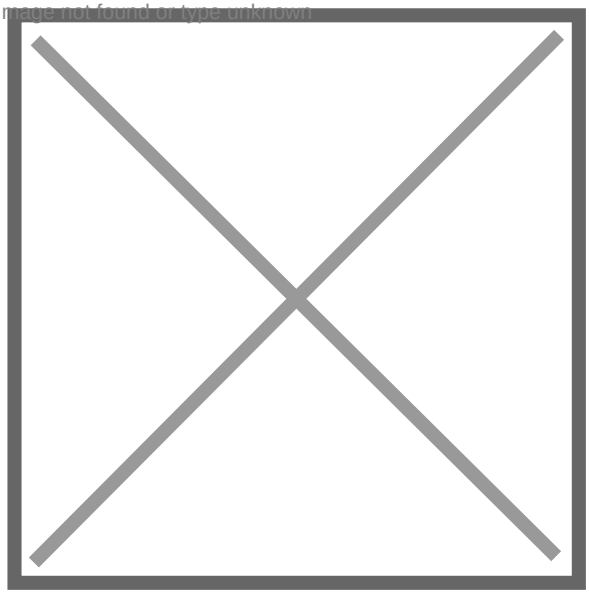

Attaque subie par un chien

Par **Poissonnette31**, le **21/05/2023** à **16:15**

Bonjour,
Je vous écris car j'ai vraiment besoin d'un éclairage et d'un conseil au sujet d'une attaque subie par moi et mon chien en octobre 2021.

Alors que je me baladais avec mon chien, un petit bouledogue français, en laisse courte, et mon fils, le gros chien d'un monsieur - en laisse longue, le monsieur était distrait et au téléphone - a attaqué le mien d'un seul coup, le mordant violemment à la tête (toute son oreille droite et une partie de sa joue étaient dans la gueule du chien) et en le secouant tel un jouet. Désespérée pour sauver mon chien, j'ai tapé le chien du monsieur (qui n'avait aucun contrôle sur son chien…) et ce même chien m'a donc mordu à la main droite, me laissant un trou de 1 cm de diamètre sur la face supérieure de la main, et de 0,6mm sur la jonction entre le pouce et l'index.

Le monsieur, en essayant de faire son chien lâcher le mien, s'est fait arracher un bout de phalange par son propre chien, ce qui l'a fait enfin arrêter le massacre sur mon chien.

Ce monsieur prétend que c'est mon chien qui l'a mordu, alors qu'il avait sa gueule ensanglantée, dans celle de son chien a lui…

J'ai déposé plainte et saisi mon assurance (GMF), et lui pareil (Sogesur), mais malgré cela, rien n'a été dédommagé me concernant, juste les frais liés à mon chien ont été avancés par mon assurance.

L'argument étant qu'il s'agit de « parole contre parole » et que c'est comme ça.

Or, je trouve cela injuste, car je peux prouver que c'est bien SON chien qui a mordu le mien ainsi que ma main, tandis que lui ne peut absolument pas prouver ce qu'il a avancé à son

assurance, que c’était mon chien qui lui a arraché le bout de phalange.

J’ai eu pour plus d’un mois de soins infirmiers, un long arrêt de travail (je suis traductrice (régime auto-entrepreneur) et travaille donc avec mes mains), je ne pouvais pas m’occuper de mon fils d’à peine 11 mois lors de l’attaque et j’ai perdu une grosse commande de traduction d’un client à cause de cela (j’ai les mails qui le prouvent aussi). De plus, je n’ai reçu qu’une indemnisation d’arrêt par la sécurité sociale de 14€/jour, soit un grand préjudice financier, en plus de tous les dommages corporels et surtout psychologiques causés.

J’ai écrit à mon assureur pour exprimer mon désaccord par rapport à leur décision et ils m’ont répondu en disant qu’ils peuvent essayer de négocier avec l’assurance de la partie adverse un accord pour qu’ils me versent 50% de mes dommages corporels, mais qu’en échange, ils devront aussi faire pareil pour le monsieur. Et qu’en cas de refus de leur part, ou de la mienne, il ne restera que la voie judiciaire, hélas…

J’aimerais savoir si vous trouvez cela normal (le soi-disant accord à 50%) et combien puis-je espérer recevoir concrètement ?

Suis-je en mesure de demander plus que 50% à son assurance, compte tenu des faits (car je peux prouver - attestation médicale et vétérinaire des blessures - que c’est bien son chien qui m’a mordu ainsi que mon chien)?

Je crains, entre autre, une trop faible évaluation des dommages que j’ai subi...

Si cela doit se finir en procès, que puis-je espérer, et est-ce que cela en vaudra la peine?

Merci beaucoup par avance pour vos explications et désolée du long message.

Nathalie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés